COMITÉ RÉGIONAL ÎLE-DE-FRANCE HANDISPORT – CRIFH
157 Boulevard Macdonald, Paris 75019
Tél: 01 40 31 45 07
Siret : 389 563 883 00021 – APE : 9312Z
N° d'activité formation : 11 75 44 758 75

Organisme déconcentré de la Fédération Française Handisport

Règlement du championnat régional Île-de-France de basket-fauteuil Saison 2026-2027

Contacts commission régionale basket-fauteuil IDF

Nom	Fonction	Mail	Téléphone
Thierry Cérival	Référent élu CRIFH	t.cerival@gmail.com	06 60 16 64 70
Nathan Grimault	Référent régional salarié CRIFH	n.grimault@handisport-iledefrance.org	06 04 15 64 86
Luc Sarlin	Adjoint référent régional CRIFH	l.sarlin@handisport-iledefrance.org	07 83 73 78 00
Didier Bécède	Répartiteur OTM	d.becede@handisport-iledefrance.org	06 28 21 50 84
Serge Fée	Adjoint répartiteur OTM	sergefee@aol.com	06 88 76 31 94
Stéphane Barat	Référent arbitres	scbarat@hotmail.fr	06 52 82 04 89

Pour commander un carnet de feuilles de marque, cf annexe.
Adresse d'envoi des feuilles de marque bleues et blanches après les rencontres :
Serge FEE 58 rue Etienne Dolet 93140 BONDY
Une photo recto verso de la feuille bleue est également à transmettre à Serge FEE par message au 06 88 76 31 94

RAPPELS :

Une rencontre ne peut débuter sans responsable d'organisation (personne licenciée au sein du club recevant qui ne peut avoir plusieurs fonctions).

Les feuilles de marque sont les mêmes :

- Exemplaires BLEU et BLANC à adresser à Serge FEE
- Exemplaire ROSE pour l'équipe gagnante
- Exemplaire JAUNE pour l'équipe perdante

PARTICULARITES

Les cartes de classification du championnat national ne sont pas réclamées.

Des cartes de classification spécifiques à notre championnat sont à présenter à chaque match.

Le règlement pour ce championnat est le même qu'en championnat national. Il comporte cependant quelques particularités :

Art 1. L'âge minimum pour participer au championnat régional est fixé à 12 ans révolus. Possibilité de faire jouer des jeunes de 10 ans révolus à 12 ans avec autorisation parentale signée.

Art 2. Composition d'une équipe : 12 joueurs licenciés maxi – un entraîneur et un assistant – un mécanicien, tous licenciés

Art 3. Tous les joueurs présents sur la feuille de match doivent impérativement rentrer sur le terrain.
En cas de non-respect de cette règle, la Commission Basket-Fauteuil se réunira et pourra décider d'une sanction sportive appropriée (avertissement, retrait de points au classement, ou toute autre mesure jugée proportionnée).

Art 4. Un tableau récapitulatif des informations des joueurs de chaque équipe avec trombinoscope sera demandé par la commission régionale en début de saison.
Dès réception de ce tableau, une carte de classification sera éditée pour chaque joueur ou joueuse évoluant en championnat régional (cf Tableau Classification NO). Cette carte sera demandée à chaque début de rencontre.
Les abattements sont pris en compte sur les cartes de classifications.
Si un joueur obtient en début de saison une carte de classification basée sur une non-participation aux rencontres des championnats nationaux et qu'il participe néanmoins en cours de saison à une (des) rencontre(s) des championnats nationaux, alors le club concerné devra demander immédiatement soit l'édition d'une nouvelle carte de classification soit indiquer pour les masculins jouant en Elite, N1 ou N2 que ce joueur ne pourra plus participer durant toute la saison à des rencontres du championnat régional. Des contrôles aléatoires seront effectués. S'il s'avère que cette disposition n'était pas respectée, alors le club concerné s'exposerait à une (des) rencontre(s) perdue(s) par forfait.

La commission ne vérifiera pas le dossier médical des joueurs.

Art 5. L'entraîneur, avant le début de la rencontre, indiquera à la table de marque et aux arbitres s'il décide de jouer en "P0", "P10", "P15", ou "P20" (*Se référer au tableau de classification « NO » du championnat régional IDF pour mieux appréhender cet article)*

En fonction de ce choix, il ne pourra en aucun cas dépasser :

- **P0** → 17,5 points maximum
- **P10** → 18,5 points maximum
- **P15** → 19,5 points maximum
- **P20** → 20 points maximum

Ce plafond doit être respecté pendant toute la durée de la rencontre.
Les OTM devront vérifier à chaque remplacement que les points de classification "NO" ne dépassent pas ce qui a été décidé en début de rencontre.

Les OTM devront noter la mention "P0", "P10", "P15", ou "P20" à côté du nom de chaque équipe avant le début de la rencontre.

Si l'entraîneur effectue un remplacement qui dépasse les points de classifications « P » choisi en début de rencontre, la table devra signaler aux arbitres un changement illégal. La sanction appliquée sera une faute technique entraîneur réparée comme il se doit.

Pour établir le "P" de pénalité, en début de rencontre, il est conseillé d'évaluer le cinq majeur le plus haut en points à présenter sur le terrain le jour de la rencontre.

Art 6. Le club qui reçoit devra envoyer dans une enveloppe timbrée au tarif en vigueur, les volets bleus et blancs des feuilles de marques et le poster le jour même à l'adresse suivante :
Serge FEE
58 rue Etienne Dolet
93140 BONDY

Art 7. Les indemnités de rencontres des OTM seront prises en charge par le CRIFH.

Art 8. Les indemnités de rencontres des arbitres seront réglées par le Comité Régional Handisport Île-de-France grâce à la caisse de péréquation. Les clubs devront s'acquitter d'un chèque de xxx€ chaque année pour alimenter cette caisse avant la première journée du championnat. (La somme peut varier chaque année en fonction du nombre d'équipes inscrites).

Tant que la somme n'est pas réglée, l'équipe concernée sera forfait sur chaque rencontre.

Art 9. Un joueur cumulant 3 fautes techniques (groupe 1, cf annexe) ou 3 fautes disqualifiantes sans rapport ou 2 fautes disqualifiantes avec rapport au cours de la saison, se verra sanctionné d'un match de suspension immédiat.
Sont uniquement concernées les fautes techniques et disqualifiantes pour mauvais comportement, insultes, antijeu à répétition…
Le joueur, ainsi que le président et le correspondant du club seront notifiés de la sanction par un envoi mail de la commission régionale basket dans la semaine qui suit la rencontre.
Toute faute technique supplémentaire (au-delà de la troisième) entraînera directement 1 nouvelle suspension d'un match.

Art 10. Toute demande de dérogation devra être formulée via la plateforme FBI. Voir les dispositions financières pour coûts des dérogations (cf annexe).

Art 11. A l'issue de la dernière journée de la phase régulière du championnat, l'équipe classée 1ère se verra attribuer le titre de « 1er de la phase régulière IDF ».
Les 4 premières équipes à l'issue de la phase régulière du championnat s'affronteront lors d'un « final four » sous le format suivant :

Rencontre 1 : 1e VS 4e
Rencontre 2 : 2e VS 3e
Rencontre 3 : perdant rencontre 1 VS perdant rencontre 2
Rencontre 4 : Vainqueur rencontre 1 VS Vainqueur rencontre 2

Le vainqueur de la rencontre 3 sera classé 3e.
Le perdant de la rencontre 4 sera classé 2e.
Le vainqueur de la rencontre 4 sera sacré champion d'Île-de-France.

Art 12. Les clubs qui engagent 2 équipes au sein du championnat ne pourront en aucun cas basculer un joueur d'une équipe à l'autre pendant la saison en cours.

Art 13. Les jeunes joueurs de moins de 23 ans masculins qui évoluent en N3 bénéficient d'un abattement de 1,5pt. Leur classification "NO" sur le championnat régional est donc de 5pts - 1,5pt = 3,5pts.

Art 14. Les joueurs masculins âgés de moins de 19 ans (U19), licenciés dans un club disposant d'une équipe engagée en championnat national (N1 ou N2), sont autorisés à participer aux rencontres de ces différents niveaux de compétition sans limitation du nombre de matchs disputés.
En revanche, tout joueur ayant atteint ou dépassé l'âge de 19 ans et ayant participé à au moins une rencontre de championnat national (N1 ou N2) ne pourra plus participer à aucune rencontre du championnat régional.

Art 15. Pour les joueurs disposant d'une classification de 2,5 points ou moins dans le championnat régional et bénéficiant d'une classification nationale inférieure, la classification nationale sera retenue pour leur carte de classification au sein du championnat régional.
Les clubs souhaitant bénéficier de cette disposition devront transmettre à la Commission Basket Fauteuil un courriel présentant les profils des joueurs concernés.

Art 16. Les joueurs effectuant leurs deux premières années de pratique du basket fauteuil bénéficient d'un abattement de 1,5 point sur leur classification, applicable dans le cadre du championnat régional. À l'issue de cette période de deux ans, l'abattement cesse de s'appliquer et le joueur retrouve sa classification habituelle.

Règlement rédigé par la commission régionale basket-fauteuil IDF.

Annexe

Tableau de Classification « NO »

Classification "NO" championnat basket-fauteuil Régional IDF 2026 - 2027			
Classifications :	**"Loisir" (L)**	**"Valide" (V)**	**Nationale "N"**
Points	**2,5**	**5**	**5**
Sont concernés :	Les joueuses (F) et joueurs (M) en situation de handicap qui ne participent qu'aux matchs de notre championnat loisir et dans aucune autre division nationale pendant la saison en cours. Si le joueur a une classification nationale plus basse, c'est sa classification nationale qui sera utilisée. (Ne pas hésiter à faire une demande de classification nationale)	Les joueurs (M) et joueuses (F) valides évoluant au sein de notre championnat Les abattements quelqu'ils soient ne s'appliquent pas aux joueurs (M) valides Les joueuse (F) valides, bénéficient d'un abattement de 0,5 pt	Les joueurs (M) en situation de handicap qui ont déjà participé à au moins une rencontre de N3 sur la saison en cours (Elite, N1, N2 exclus) Les joueurs U19 (moins de 19 ans) qui ont déjà participé à au moins une rencontre de N1,N2 (Elite exclu) Les joueuses (F) en situation de handicap évoluant dans n'importe quelle division Nationale (Elite, N1, N2 possible) Les joueurs (U23) ont un abattement de 1,5 pt
Max de points (sans pénalité au score en début de match) : 17,5pts Max de points : 20pts		*U17 = Under 17 (moins de 17 ans)* *U23 = Under 23 (moins de 23 ans) U25 = Under 25 (moins de 25 ans)*	*M = Masculin F = Féminine*
"P0" : Si 17,5pts ou moins		*Pas de handicap de score au début de rencontre*	
"P10" : Si entre 17,5 et 18,5pts :		handicap 10 pts au score en début de rencontre	
"P15" Si entre 18,5 et 19,5pts :		handicap de 15 pts au score en début de rencontre	
"P20" Si entre 19,5 et 20pts (max) :		handicap de 20 pts au score en début de rencontre	

abattement U17M	**-2,5 pts**	Deux mentions "P" identiques, s'annulent. Exemple : L'équipe A joue en "P10", l'équipe B joue aussi en "P10", le match débutera avec un score de 0 : 0. Autre exemple si l'équipe A joue en "P20" et l'équipe B joue en "P10", le match débutera avec un score de 0 : 10 en faveur de l'équipe B.
abattement U25 F :		
abattement F :	**-1,5 pts**	
abattement U23 M :		
abattement FV (Féminines Valide)	**-0,5 pt**	
abattement Seniors : (Joueurs et joueuses en situation de handicap de plus de 55 ans)	**-0,5 pt**	
Abattement U23 Nat	**-1,5 pt**	Une fille U23 jouant en National bénéficiera de l'abattement de 1,5 pt concernant l'abattement jeune en National ainsi que un autre abattement de 1,5 pts concernant l'abattement féminin. Un U19 jouant en N1 aura aussi un abattement de 1,5 points.
Abattement 1ère licence	**-1,5 pt**	Un joueur nouvellement licencié basket, loisir ou compétition bénéficiera d'un abattement de 1,5 points sur sa classification (NO régionale) durant 2 saisons.

Commande feuilles de marque

Pour commander un carnet de feuilles de marque, il faut :

- Effectuer un virement de 25 € sur le compte bancaire de la commission basket (RIB ci-dessous)
- Envoyer par mail à Nelly Blot, référente administrative et juridique, la copie de l'ordre de virement : nellyblot21@gmail.com
- Indiquer une adresse postale pour l'expédition du carnet

R.I.B.

COORDONNÉES BANCAIRES — **À remettre à tout organisme demandant vos coordonnées bancaires**

▶ **TITULAIRE DU COMPTE** FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT

▶ **DOMICILIATION AGENCE SOCIETE GENERALE**
AGENCE PARIS RIVE DROITE AC4 (04383)
29 BD HAUSSMANN
75009 PARIS
TEL : 01 42 81 62 00

▶ **IDENTIFICATION INTERNATIONALE**
BIC SOGEFRPP
IBAN FR76 3000 3018 0000 0372 7232 190

▶ **RELEVE IDENTITE BANCAIRE**

Banque	Agence	Numéro de compte	Clé
30003	01800	00037272321	90

SOCIETE GENERALE

Société Générale
S.A au capital de 1 066 714 367,50Eur

552 120 222 RCS Paris
Siège Social
29, bd Haussmann 75009 Paris

Groupe des Fautes Techniques

Groupe 1 (G1) Comportement Cumul 3 FT et +	Groupe 2 (G2) Tricherie Cumul 3 FT et +	Groupe 3 (G3) Autre (actions de jeu) Pénalités financières
Ignorer les avertissements donnés par les arbitres, S'adresser et/ou communiquer de façon irrespectueuse avec les arbitres, le commissaire, si présent, les officiels de table, les adversaires ou les personnes autorisées à s'assoir sur les bancs d'équipe, Agacer ou narguer un adversaire, User d'un langage ou de gestes susceptibles d'offenser ou d'exciter les spectateurs, Toucher un arbitre ou un officiel, Maltraiter le matériel : table, banc, chaise, bouteille, plaquette entraineur,	Lifting Usage du pied illégal.	Obstruer la vision du jeu d'un adversaire en agitant/maintenant ses propres mains devant les yeux, Balancer des coudes avec excès, Retarder le jeu en empêchant une remise en jeu ou un lancer-franc d'être effectué rapidement ou en revenant tardivement sur le terrain pour commencer la rencontre ou la seconde mi-temps, Simuler d'avoir été victime d'une faute, Flopping, Dépassement de points (pour l'entraîneur) Sortie de terrain Prise d'avantage illégal Nombre de temps morts dépassé.

Dispositions Financières

Barème des Dérogations

Soumis à validation de la CFBF et du comité directeur du CRIFH

Délai avant rencontre	Tarif
> 21 jours	Gratuit
21 - 10 jours	20€
9 jours - Jour J	50€
Forfait	50€
Cas exceptionnels (intempéries)*	Gratuit
Salle indisponible*	Gratuit

* sur justificatif

Handi Sport
COMITÉ RÉGIONAL
ÎLE-DE-FRANCE